

L'ajournement

On était généralement d'accord à ce moment-là pour étudier ces demandes dans le cadre de la législation fédérale sur les droits de la personne qui traitera, entre autres choses, de la discrimination dans les régimes de pensions. Certains considèrent le fait de verser des prestations aux conjoints comme de la discrimination en faveur des employés mariés par rapport aux employés célibataires, et il faudra donc revoir tous les aspects des prestations aux survivants une fois que la législation sur les droits de la personne sera en place.

Je dois encore une fois demander au député d'être patient. Ces préoccupations seront très sérieusement étudiées, mais elles n'entraîneront probablement pas de changements avant qu'une revue ait été faite, ce qui, j'espère, aura lieu avant longtemps.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je poserai de nouveau la question.

LES TRANSPORTS—LA POSSIBILITÉ DU MAINTIEN DE L'ASSISTANCE AU TRANSPORT DE LA FARINE VIA LES PORTS DE L'ATLANTIQUE

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, le ministre des Transports (M. Lang) s'est rendu à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, où il a conféré avec les premiers ministres des trois provinces maritimes au sujet de diverses questions de transport. Il s'agissait d'une réunion du genre de celle que je considère comme l'autre volet du Parlement qui nous réunit ce soir. Je lui ai posé une question à son retour—et mon collègue, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) m'a appuyé—au sujet des subsides prévus à l'article 272 de la loi sur les chemins de fer, subsides versés pour le transport de la farine et du grain.

Il s'agit d'une question très importante pour les ports de Halifax, de Saint-Jean ainsi que pour certains ports du Saint-Laurent. Elle est importante aussi pour les minoteries de l'Ontario et du Québec. J'ai dit au ministre des Transports, que si le bill C-31 était présenté—et Dieu merci, cette loi inique n'a pas encore été présentée—mais si elle l'est, elle provoquera des protestations véhémentes.

J'ai demandé au ministre s'il en avait parlé avec les trois premiers ministres et, le cas échéant, quels avaient été les résultats de ces entretiens. Il a tourné autour du pot. M'est avis que la conférence de Charlottetown n'a pas dû envisager la question de savoir si le bill C-31 serait présenté au Parlement au Canada.

Le ministre des Transports ou n'importe lequel de ses collègues ont beau rencontrer les premiers ministres dans mon patelin, car ils profitent alors d'une avalanche de publicité, sans risquer d'avoir à rendre des comptes avant que quelqu'un les saisisse au collet, soit au Parlement ou à l'assemblée législative où ils siègent. Pendant deux ou trois jours, ils se sont réjouis à la pensée d'avoir apparemment pris des décisions importantes, et en qualité de représentants des provinces de l'Atlantique, nous avons été bien embarrassés, parce que nous n'avions aucun moyen de découvrir rapidement ce que tous ces honorables avaient bien pu accomplir à cette conférence de Charlottetown. Nous sommes toujours dans l'ignorance à propos du bill C-31. Nous ne savons pas si les premiers

[M. Andras.]

ministres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, préoccupés qu'ils étaient à l'égard des ports de Halifax et de Saint-Jean, ont su faire les représentations qu'ils devaient en faveur de ces ports à propos des dispositions «jusqu'à... et à l'est de ce point-là». J'ai plutôt l'impression qu'ils n'en ont rien fait. Je ne vois pas ce qui les en a empêchés, mais rien n'indique, dans les communiqués qui ont été émis à l'issue de la séance, qu'à la conférence de Charlottetown on se soit beaucoup préoccupé du sort des débardeurs, des manutentionnaires et des arrimeurs de Saint-Jean et de Halifax. J'en parle donc ici. Je regrette de le faire si tard, mais je le fais en conformité des règles de la Chambre. J'ai porté cette question à l'attention du ministre le plus tôt possible, de même qu'à celle de la Chambre. De toute manière, nous n'avons pas encore été saisis du bill C-31. Quand nous l'étudierons, le ministre saura au moins que le débat sera animé.

● (2210)

Diverses subventions ont été accordées dans le domaine des transports. Les lois relatives au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique en prévoient. Des subventions sont versées pour le transport par la Voie maritime du Saint-Laurent, par le canal Welland, pour le transport du grain dans les Prairies; il y a aussi les subventions des taux de Pas-du-Nid-de-Corbeau, et bien d'autres encore. Alors quand le ministre a décidé de s'attaquer aux subventions, il a décidé de s'en prendre au plus pauvre parmi les pauvres. Voilà ce qui nous agace plus que toute autre chose dans l'Est du Canada. Mais s'il commence à prendre des libertés, s'il veut ouvrir de nouveaux horizons dans le domaine du transport, pourquoi ne choisit-il pas la partie la plus pauvre du Canada?

Si le ministre a l'audace de présenter le bill C-31 qui concerne particulièrement les ports de Halifax, de Saint-Jean et quelques autres, avant de s'occuper d'autres subventions plus importantes dans le domaine des transports au Canada, il aura des problèmes. Nous l'avons fait deux fois jusqu'à maintenant. D'abord, le député de Vegreville (M. Mazankowski) puis moi-même avons soulevé la question en fin de soirée l'année dernière, puis nous avons rejeté le bill C-87 concernant le programme de restrictions. S'il ose encore le présenter une troisième fois au Parlement, il saura que nous en avons assez et il rencontrera une résistance. En outre, le ministre des Transports constatera que les députés de la région de Halifax ne seront pas les seuls à prendre la défense des ports de Saint-Jean et de Halifax, de certains ports de l'Ontario et également des minoteries. Il verra également que d'autres députés de ce côté-ci sont capables de participer à cette lutte. Je crois qu'il aurait intérêt à ne pas présenter le bill C-31 au cours de la présente session parlementaire.

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme l'a signalé le député de Halifax-East Hants (M. McCleave), la question est importante. Le ministre a reçu des instances d'associations diverses à cet égard, comme aussi, un grand nombre des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de réaffirmer l'intention du gouvernement de continuer d'aider les expéditions de farine par les ports de l'Atlantique.